



Le Lude, le 01 juin 2018

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,  
Chers Collègues,

LOUIS-JEAN DE NICOLAY

SENATEUR DE LA SARTHE

MEMBRE  
DE LA COMMISSION DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre manifestation hier soir devant la Préfecture et votre ténacité pour réclamer des mesures contre le bruit de la ligne LGV.

Je ne pouvais pas être à vos côtés étant en séance publique pour le Nouveau Pacte Ferroviaire jusqu'à tard cette nuit pour défendre mon amendement sollicitant la remise d'un **rapport au Parlement dans un délai de cinq mois**, présentant et analysant, notamment en termes de coûts, **l'intégration d'indicateurs dits « évènementiels »** au sein de la réglementation relative aux nuisances sonores des infrastructures ferroviaires et permettant de retranscrire l'exposition de la population à des sources de bruit présentant un caractère évènementiel (pics de bruit). **C'est avec joie que je vous informe de l'adoption de mon amendement cette nuit au Sénat.**

En effet, avec l'ouverture à la concurrence, qui va mécaniquement faire augmenter le nombre de matériels roulants sur les lignes françaises, **il devient nécessaire d'élaborer des indicateurs pertinents et représentatifs du vécu des personnes et des situations réelles** et en tirer les conséquences au niveau de la conception et réalisation des infrastructures comme ce fût le cas dans l'aviation.

En séance publique, **Madame la Ministre a expressément reconnu le caractère insuffisant des indicateurs actuels** qui ne prennent pas en compte ces "pics de bruit" que vivent les riverains, mais qui établissent une moyenne.

Elle a d'ailleurs demandé une **mission d'expertise au Conseil général**



**de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur le sujet, en assurant qu'un point sur l'évolution nécessaire de la réglementation serait fait avant l'examen de la prochaine loi sur la mobilité.**

Je suis heureux d'avoir pu défendre vos intérêts et celui de toutes les personnes concernées par les nuisances de la LGV mais également de pouvoir constater que Madame la Ministre a conscience que la réglementation doit évoluer pour prendre en compte la nocuité de cette situation ainsi que le reste de **mes pairs qui ont voté cet amendement**. Il reste maintenant à convaincre la commission mixte paritaire le 11 juin prochain. En tout état de cause je resterai mobilisé sur le sujet lors de l'examen de la prochaine loi sur les mobilités.

Veillez recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Louis-Jean de NICOLAY**  
**Sénateur de la Sarthe,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "LJN", written over a faint rectangular stamp.